

Date de transmission de l'acte: 11/06/2026

Date de reception de l'AR: 12/06/2026

007-210703260-DE\_2026\_041-DE

A G E D I

République française

ARDECHE

## USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 05 juin 2026

---

<b>Membres en exercice :</b> 11	Date de la convocation: 21/05/2026 <i>cinq juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY</i>
<b>Présents :</b> 7	<b>Présents :</b> Monsieur Sébastien BOURDELY, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Joseph ARZALIER, Monsieur Dominique ARCIS, Monsieur Christophe MOUNIER, Madame Cécilia ROMBI, Monsieur Denis JOURDAN
<b>Votants:</b> 10	
<b>Pour:</b> 10	
<b>Contre:</b> 0	<b>Représentés:</b> Monsieur Christian ESPIARD représenté par Madame Cécilia ROMBI, Madame Ludivine TREUSSART représentée par Monsieur Joseph ARZALIER, Madame Isabelle JOUVE représentée par Monsieur Denis JOURDAN
<b>Refus de vote</b> 0	
<b>Abstentions:</b> 0	<b>Excusés:</b> Madame Manon MEJEAN <b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Monsieur Christophe MOUNIER

---

### Objet: Subventions aux associations hors commune : Foyer Socio-Educatif du collège de la montagne ardéchoise - DE\_2026\_041

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que des crédits destinés à l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations et organismes extérieurs ont été inscrits au budget communal pour l'exercice 2026.

Le foyer socio-éducatif du Collège de Saint-Cirgues-en-Montagne a sollicité une aide financière de la commune afin de soutenir les activités éducatives, culturelles et pédagogiques proposées aux élèves.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le foyer socio-éducatif participe activement à la vie du collège et contribue au développement d'activités favorisant l'épanouissement des élèves, la citoyenneté et l'accès à des projets éducatifs et culturels.

Les actions menées par le foyer socio-éducatif permettent notamment :

- de soutenir les projets pédagogiques et éducatifs ;
- de favoriser l'accès des élèves aux activités culturelles et sportives ;
- de participer au financement de sorties et voyages scolaires ;
- de renforcer la vie collective et la solidarité entre élèves.

Date de transmission de l'acte: 11/06/2026

Date de reception de l'AR: 12/06/2026

007-210703260-DE\_2026\_041-DE

A G E D I

Considérant l'intérêt éducatif et territorial présenté par  
Conseil municipal de verser, pour l'exercice 2026, la subvention suivante :

- 150 € au foyer socio-éducatif du Collège de Saint-Cirgues-en-Montagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 150 € au foyer socio-éducatif du Collège de Saint-Cirgues-en-Montagne pour l'exercice 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention ;
- de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Certifié conforme

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le président de séance

Monsieur Sébastien BOURDELY

Le secrétaire de séance

Monsieur Christophe MOUNIER



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié